



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4451

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la creation d'une structure professionnelle nationale proche des structures ordinaires classiques et concernant la profession d'infirmiere. Il souhaite a cet effet la nomination d'un comite des sages charge a la fois de consulter l'ensemble des organisations professionnelles sur le champ de competence de l'ordre et de soumettre le projet a l'ensemble des personnes interessees et non seulement a quelques inities. Il insiste sur la creation d'un ordre reserve aux seules infirmieres et non a l'ensemble des professions paramedicales. Il serait heureux de savoir si les espoirs d'une profession si souvent oubliee, voire injustement traitee, vont enfin se concretiser.

Texte de la réponse

Les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramedicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs regles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmiere, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, en accord avec le ministre delegue a la sante, a charge Mme Brigitte Garbi, infirmiere, chargee de mission aupres du directeur general de la sante, de proceder sur ce point a une large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements representatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4451

Rubrique : Infirmiers et infirmieres

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2179

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3360